

Règlement intérieur

Championnat départemental jeune de l'Essonne 2025

Article 1 : Présentation

Le club d'échecs d'Orsay organise le championnat départemental jeune de l'Essonne 2025 au gymnase Blondin, rue Guy Moquet, 91400 Orsay.

Il décernera les titres de championnes et champions de l'Essonne pour chaque catégorie.

Il se déroulera le mardi 11 novembre 2025.

Le championnat se décompose en 6 tournois par catégorie d'âge :

- U8 tournoi 69317 homologué FFE
- U10 tournoi 69345 homologué FIDE
- U12 tournoi 69346 homologué FIDE
- U14 tournoi 69347 homologué FIDE
- U16 tournoi 69348 homologué FIDE
- U18/U20 tournoi 64843 homologué FIDE

L'inscription est réservée aux jeunes des catégories U8 à U20 licenciés A dans un club de l'Essonne.

Contrairement aux années précédentes, la licence A est obligatoire.

Article 2 : Règles du jeu

Les règles du jeu sont celles de la FIDE actuellement en vigueur adoptées par le 93ème Congrès de la FIDE.

L'article A5 des parties en cadence rapide est appliqué.

Pour le tournoi U8, le troisième coup illégal perd la partie (sauf exceptions prévus dans les règles du jeu). Pour les tournois U10, U12, U14, U16 et U18/U20, le deuxième coup illégal perd la partie (sauf exceptions prévus dans les règles du jeu).

Article 3 : Appariements

Les appariements se font au système suisse assistés par le logiciel PAPI dans sa version la plus récente. Le tournoi comporte 7 rondes.

Dans le cas d'un nombre insuffisant de joueurs, un système d'appariement alternatif sera envisagé (toutes rondes ...). Une réduction du nombre de rondes est également possible.

Les appariements sur Internet sont donnés à titre indicatif.

Article 4 : Cadence

La cadence utilisée est de 15 min + 5 s/c.

Article 5 : Délai de Forfait

Le délai de forfait est de 15 minutes.

Article 6 : Horaires du tournoi

Les horaires ci-dessous sont donnés à titre indicatif.

Pointage	8h – 9h15
Ronde 1	9h30
Ronde 2	10h20
Ronde 3	11h10
Ronde 4	13h00
Ronde 5	13h50
Ronde 6	14h40
Ronde 7	15h30
Remise des prix	16h30

Article 7 : Départages

Les départages utilisés sont dans l'ordre : le Buchholz tronqué, le Buchholz et la performance.

Article 8 : Inscriptions

Le tarif de l'inscription est de 5€ auquel se rajoute le coût éventuel de la licence.

Article 9 : Qualification au championnat Île-de-France

Les règles de qualifications sont disponibles sur le site de la ligue Île-de-France :

https://idf-echecs.fr/wp-content/uploads/2025/10/Championnat-IDFJeunes_2025-2026.pdf



La liste des qualifiés d'office est disponible à cette adresse :

https://idf-echecs.fr/wp-content/uploads/2025/10/Qualifications_office_IDF_2026_.pdf



Article 10 : Conduite des joueurs

Dans la salle de jeu, les appareils électroniques doivent être maintenus en position éteinte sauf autorisation explicite de l'arbitre. Tout joueur dont l'arbitre constate que le portable sonne, vibre ou dont l'appareil électronique est allumé sera sanctionné de la perte de la partie. Il en est de même d'un joueur se déplaçant avec son portable et cela s'il a déjà joué un coup.

Il est strictement interdit de fumer, de vapoter ou d'amener des boissons alcoolisées dans la zone de jeu.

Article 11 : Contrôle anti-dopage

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Article 12 : Arbitrage

L'arbitre principal est Adrien Revel (AFO 2). Il sera accompagné de Benoît Simon (AFO 1), Jean-Luc Larcher (AFC), Johanne Bournez (AFC) et de Nicolas Crouzet (AFC – stagiaire AFO).

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce règlement Intérieur.